

DELIBERATION

Séance du Conseil municipal du lundi 18 février 2002

DIVISIONS – CESSION AU DP CANTONAL CESSION AU DOMAINE PRIVE COMMUNAL REUNIONS PARCELLAIRES CREATION DE DEPENDANCE ET DE SERVITUDES

**ENTRE LA COMMUNE DE VANDOEUVRES
ET L'ETAT DE GENEVE**

Concerne :

Les parcelles 1935, 1936, 285, 460, 901, 2734, file 25 du plan cadastral de la Commune de Vandoeuvres, propriétés de la Commune de Vandoeuvres et la parcelle 2650, file 25, propriété de l'Etat de Genève.

Vu l'article 30, lettre k) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

LE CONSEIL MUNICIPAL

D E C I D E, à l'unanimité par **13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**

- 1) D'opérer les remaniements parcellaires consistant en divisions et réunions parcellaires, conformément aux TM n° 49/1993 et 13/2001 de Vandoeuvres et ajustement des droits immobiliers inscrits, en fonction de ces deux TM.
- 2) De céder gratuitement, au domaine public cantonal, la propriété des parcelles 1935B, 1936B, 285B, 460B, d'une surface de 49 m².
- 3) D'acquérir gratuitement de l'Etat de Genève la propriété de la parcelle 2650B d'une surface inférieure à 1m², qui sera incorporée au domaine privé communal.
- 4) De constituer la dépendance relative à la parcelle 2919 en dépendance des parcelles 2911 à 2918.
- 5) De constituer les servitudes en droit et en charge nécessaires à la bonne exploitation des immeubles 2911 à 2919 de Vandoeuvres, conformément aux plans de servitudes annexés tant au TM 49/94 qu'au TM 13/2001.
- 6) Les frais et honoraires de la présente transaction sont à la charge de la Commune de Vandoeuvres.

./.

Page 2 :

DELIBERATION du 18.02.2002

- 7) Vu l'utilité publique de cette opération, le Conseil municipal prie le Conseil d'Etat de bien vouloir exonérer la Commune de Vandoeuvres du paiement des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier.
- 8) Sont annexés à la présente délibération :
- le dossier de mutation parcellaire n° 49/1993, établi par le bureau de géomètres officiels P.W. HUBER et N. CHAPPUIS, le 13 décembre 1993.
 - le dossier de mutation parcellaire n° 13/2001, établi par le bureau de géomètres officiels HEIMBERG & Cie, le 20 juin 2001 ainsi que les plans de servitude y relatifs
 - le projet d'acte notarié du 4 décembre 2001, préparé en l'Etude de Me Costin van BERCHEM, notaire à Genève.
